

RETRAITES

Polémique au sujet de la présentation de la réforme

Selon des experts, les cas types qui ont été présentés sont faussés, à cause de la durée de cotisation.

Le diable se niche dans les détails. Depuis la remise des recommandations de Jean-Paul Delevoye sur la réforme des retraites, syndicats et experts passent au crible les 130 pages du rapport pour tenter d'y voir plus clair sur le big bang annoncé pour 2025. Et surtout, au-delà des déclarations officielles du haut-commissaire le 18 juillet, répondre à la question cruciale : qui seront les gagnants et les perdants avec la mise en place d'un système universel par points ?

Dans le dossier, neuf exemples types sont présentés pour tenter de montrer les effets bénéfiques de la réforme. Des simulations comparant une situation concrète dans le système actuel et ce qu'il en sera avec la réforme. Pêle-mêle, on trouve le cas de Leïla, assistante de direction, Lisa, employée devenue cadre, Thomas, graphiste, Laurent, vendeur et chômeur, Inès, vendeuse à temps partiel... Et ô surprise, ils sont pratiquement tous gagnants grâce à la réforme ! Le problème, c'est que plusieurs profils sont biaisés, selon le collectif baptisé *Reformedesretraites.fr* créé il y a un mois et qui regroupe une vingtaine de personnalités, dont des économistes. Si plusieurs simulations du gouvernement ont fait bondir ces experts, une a particulièrement retenu leur attention : c'est la génération née en 1990. « Au gré des calculs, le nouveau système apparaît presque toujours plus avan-

tageux pour les cas type de cette génération », explique un des membres du collectif, parlant de « simulations trompeuses ».

Prenons l'exemple de Marine donné par le haut-commissaire. Elle a commencé sa carrière à 22 ans, en tant que développeuse Web dans une entreprise. Tout au long de sa carrière, elle est rémunérée 2 238 € net (salaire moyen en 2016). Si Marine est née en 1990, elle sera, selon la présentation, gagnante avec le futur régime, dès qu'elle partira à 62 ans. En effet, dans le régime actuel, sa pension s'élèvera à 1 839 € contre 1 856 € dans le régime universel, soit un gain de 17 € par mois. L'écart est encore plus important à 64 ans, avec une augmentation de 41 € par mois.

Méfiance

Comment arrive-t-on à un tel résultat ? Le collectif, qui dénonce une « comparaison truquée », a passé à la loupe les annexes du document. On découvre que ces comparaisons ne sont pas faites dans le cadre des règles du système actuel en vigueur. Au lieu d'appliquer une durée de cotisation aujourd'hui fixée à 43 ans, le haut-commissaire a appliqué dans les simulations une durée de cotisation à 44,3 ans pour ceux nés en 1990. « En appliquant ces 44,3 ans dans les calculs de la pension, cela revient à faire baisser mécaniquement le montant estimé de la pen-

sion selon les règles actuelles », décrypte le collectif. « Ces durées de cotisation n'ont jamais été votées dans aucune loi. Au mieux, c'est une erreur, au pire une manipulation. Mais tout cela augure mal de la confiance qu'on pourra avoir sur le nouveau système », dénonce Philippe Pihet, chargé des retraites à FO.

Dans l'entourage de Jean-Paul Delevoye, on défend cette méthodologie ! « Il ne s'agit pas de pénaliser le système d'avant pour montrer que le système d'après est meilleur, nous appliquons sur l'âge du taux plein l'évolution de l'espérance de vie. On assume ce choix. » ■



Dans le rapport remis par Jean-Paul Delevoye sur les retraites, des simulations comparent le système actuel et la future réforme.

par Catherine Gasté

